

DELIBERATIONS

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 10 janvier

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, Ward, Lévesque, O'Connell, Lévy, Nault et Marin.

1.—La Commission reprend l'étude de la question de l'inspection médicale des écoles.

Après discussion, M. l'échevin Lévesque

Propose: Que les inspecteurs médicaux des écoles, nommés l'année dernière, soient engagés de nouveau pour l'année courante; et que le docteur de Grandpré soit nommé membre du personnel des inspecteurs.

M. l'échevin Nault propose en

Amendement: Que le docteur Champagne soit nommé membre dudit personnel en remplacement du docteur Monette.

Résolu: Que la motion principale, modifiée dans le sens de l'amendement proposé par l'échevin Nault, soit adoptée. (M. l'échevin O'Connell dissident).

Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est aussi
Résolu: Que le secrétaire reçoive instruction d'avertir chacun desdits médecins de leur nomination comme inspecteur médical des écoles; que, bien que ces nominations soient pour l'année courante, tout membre du personnel qui négligera de faire régulièrement ses rapports hebdomadaires au bureau, à la satisfaction du docteur J.-E. Laberge, sera remercié de ses services dans le cours de n'importe quel mois pendant le terme de son engagement.

2.—Sur proposition de M. l'échevin Marin, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant la permission d'opérer le virement de \$600, du crédit affecté aux examens bactériologiques, pour pourvoir au salaire d'un assistant-bactériologiste.

Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est aussi
Résolu: Que le procès-verbal de la dernière assemblée de cette Commission soit amendé en en retranchant les mots "assistant-bactériologiste," dans la résolution à ce sujet; et que le docteur H. Saint-Georges soit nommé pour faire les examens bactériologiques requis par le service de l'Hygiène pendant l'année 1908.

Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est aussi
Résolu: Que le docteur Saint-Georges soit nommé assistant-bactériologiste, pourvu que le Conseil accorde à cette Commission la permission d'opérer le virement d'un montant du crédit affecté aux examens bactériologiques.

3.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant que, dans l'intérêt de la santé publique, un égout soit construit dans la rue Gilford, à partir de la rue Mentina jusqu'à la rue Boyer, selon les dispositions de l'Art. 544 de 62 Vict. Chap. 58.

4.—*Résolu:* Que, dans l'intérêt de la santé publique, un égout soit construit sur le côté Ouest du square Georges-Etienne-Cartier, quartier St-Henri, selon les dispositions de l'Art. 544 de 62 Vict., chap. 58, pourvu toutefois que l'ingénieur sanitaire fasse un rapport favorable à ce sujet.

5.—*Résolu:* Que M. le président et le docteur J.-E. Laberge soient autorisés à choisir et à nommer, à un salaire de \$600 chacune, deux infirmières en rapport avec le service de l'inspection médicale des écoles.

6.—*Résolu:* D'autoriser le docteur J.-E. Laberge à faire imprimer les formules nécessaires pour les rapports hebdomadaires des cas de tuberculose.

Ajournement.

I.-J. FLYNN,
Secrétaire.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of meeting held the 10th of January.

Present: Ald. Dagenais, chairman, Ward, Lévesque, O'Connell, Lévy, Nault and Marin.

1.—The meeting proceeded to consider again the question of the medical school inspection.

After discussion,

Ald. Lévesque

Moved: That the medical school inspectors appointed last year be reengaged for the current year; and that Dr de Grandpré be added to their number.

Ald. Nault moved in

Amendment: That Dr. Champagne be appointed instead of Dr. Monette on the said staff.

Resolved: That the main motion, amended in accordance with Ald. Nault's motion, be adopted. (Ald. O'Connell dissenting).

On motion of Ald. Lévesque, it was

Resolved: That the secretary be instructed to notify each of the said physicians of their appointment as medical school inspectors; and that their appointment is for the current year, but, nevertheless, any member of the staff who shall not make regular weekly reports to the satisfaction of Dr. J. E. Laberge, will be liable to the cancellation of his appointment in any month during the year.

2.—On motion of Ald. Marin, it was

Resolved: That a report be made to Council asking authority to vary the appropriation of \$600 for bacteriological examinations and apply same to the salary of an assistant-bacteriologist.

On motion of Ald. Lévesque, it was also

Resolved: That the minutes of last meeting be amended by striking therefrom the words "assistant-bacteriologist" in the resolution relating to the appointment of such an officer, and that Dr. Saint-Georges be appointed to make the bacteriological examinations required by the Health Department during the year 1908.

On motion of Ald. Lévesque, it was also

Resolved: That Dr. Saint-Georges be appointed assistant City bacteriologist, if the Council grants this Committee authority to vary the appropriation for bacteriological examinations.

3.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that, in the interests of public health, a public sewer be laid in Gilford street, from Boyer to Mentana streets, in accordance with the provisions of Art. 544 of 62 Vict., C. 58.

4.—*Resolved:* That, in the interests of public health, a public sewer be laid on the west side of George-Etienne-Cartier Square, St. Henry ward, in accordance with provisions of Art. 544 of 62 Vict., Chap. 58, provided that the sanitary engineer reports in favor of the same.

5.—*Resolved:* That the chairman and Dr. J. E. Laberge be authorized to select and appoint, at a salary of \$600 a year each, two trained nurses to act in connection with the medical school inspection service.

6.—*Resolved:* That Dr. J. E. Laberge be authorized to have printed the necessary forms for weekly reports concerning cases of tuberculosis.

Adjourned.

I. J. FLYNN,
Secretary.